



Syndicat national Pénitentiaire des Surveillants et Surveillants Brigadiers

CSA AP FS 16 Juillet 2024

1 Procès Verbal du dernier CSA AP FS : Approuvé

2 Cartographie des Assistants De Prévention.

-Un état des lieux des Assistants De Préventions nous est dressé.

138 ADP ne sont pas dans l'organigramme fonctionnel parmi les 354 recensés. Le DAP propose de relancer les Directeur Interrégionaux et de faire en sorte de rattacher rapidement les ADP aux Chefs de Service.

-Un constat mets en évidence les carences en équipements matériels : ordinateur dédié, téléphone mobile, moyens d'identifications (pin's, écusson, badge), véhicules.

-Les temps de décharge sont malgré tout très faibles par rapport à leurs missions.

-Le DAP dit que la mission d'ADP n'est pas accessoire, ni secondaire et que la réglementation doit être appliquée.

-Seuls 121 exercices incendie ont été réalisés au sein des établissements pénitentiaires dont on ne sait pas si les SDIS étaient présents. Chaque établissement devant réaliser en principe 2 exercices/an.

-Il est souligné et précisé qu'il y a un déficit dans la formation SST des chefs d'établissements.

-Le DAP propose un plan d'action générale Santé-Sécurité au Travail pour répondre à toutes ces carences et manquements qu'il adressera au DI.

3. Evolution de l'absentéisme médical.

Un document nous présente l'absentéisme médical (CMO, CLM) par DI de 2021 à aujourd'hui.

Il est difficile de tirer des conclusions et faire des analyses efficaces de ce document car il manque beaucoup de données telles : l'âge (ex : pathologies chroniques), le sexe, le lieu de travail (MA, CD etc...)

Le document doit être affiné et détaillé pour pouvoir être étudié. Ceci permettre d'éventuellement proposer des réponses en priorisant des actions.

4. Réseau des référents Handicap.

Le maillage est national et régional.

Missions d'un référent handicap : renforcer l'accompagnement des agents en situation de handicap et promouvoir leur inclusion au sein de la fonction publique. Conseil et assistance en ce qui concerne la politique de recrutement, mais aussi d'accueil, d'insertion et de maintien dans l'emploi.

Sur 303 structures, 244 sont pourvues d'un référent handicap.

Ils n'apparaissent pas et ne sont pas identifiés dans l'organigramme fonctionnel, ils n'ont pas de formation.

5. Plan National de Lutte contre les Violences. (PNLV)

Retour sur sa mise en place depuis 2 ans.

L'action consistant à former les détenus à la médiation a été abandonnée.

Après 2 ans de mise en œuvre, EX3 rentre dans une démarche d'évaluation du PNLV.

Sur les 100 actions que prévoit le Plan, certaines sont réalisées d'autres non. Certaines relèvent d'une évaluation plus qualitative et d'autres de bilan.

L'évaluation du PNLV sera lancée en Septembre 2024 pour une durée de 18 mois et sur 3 grands axes :

1 Formations, missions, animation du réseau, la communication

2 Evaluation du baromètre des émotions

3 Evaluation de la démarche de diagnostic et des enquêtes de victimisation.

Le Guide de prise en charge a été diffusé auprès des DI par le cabinet du DAP début Janvier et transmis aussi aux ADP et référents RH.

-Sur la DI de Dijon, il y a la demande d'une déclinaison de ce Guide en CSA FS.

-Sur la DI de Strasbourg, se sont les cadres qui demandent à être formés.

*L'ENAP va intégrer le Guide dans le contenu de la formation initiale :

-Une formation « Gestion du stress » destinée aux agents affectés en Centrales.

-Une formation des Brigadiers Chefs Encadrant sur les thèmes : « prévenir les situations de crises » (évasions, renseignements, découverte d'explosifs)

-Une formation pour les personnels cadres : identification, prévenir la violence, gestion/types/causes des violences.

-Une formation à destination des Surveillant « module gestion de la violence »

- la sécurité

- les comportements

- la relation positive

- la régulation

- la communication

- la violence et l'agressivité : comment les désamorcer

500 agents ont été formés en 2023 contre 360 en 2022.

Concernant la Réalité Virtuelle : l'acquisition du matériel (casques) ainsi que l'affinage de la doctrine pour ce type de formation sont en cours.

6. Point sur la prévention des suicides chez les personnels :

La construction du « Réseau sentinelle » est en développement sur la DI de Paris et Strasbourg avec une cartographie du personnel ressource afin de repérer dans chaque structure les personnels à risque suicidaire.

La question se pose de la formation en premier secours santé mentale qui devait être développée. Un manque de formateurs dans ce domaine n'a pas permis au sein de chaque DISP de proposer ces formations.

7. Les moyens accordés aux mandatés.

Etant donné que ça n'a pas été mis en place en 2023, il est décidé de reporter les moyens et les crédits en 2024. On autorisera ce report.

Le formulaire (asa 95) sera adressé à l'issue de la réunion.

8. Demande d'enquêtes sur les drames « accidents » du 08/02/2024 et du 14/05/2024

Le DAP précise que l'enquête du drame du 14 mai 2024 est lancée au niveau régional. L'enquête est de compétence régionale, selon lui.

Il dit vouloir attendre le retour et les conclusions de l'enquête du CSA FS Interrégional et propose d'en reparler et discuter ici en CSA AP. Nous verrons si nous devons actionner d'autres leviers pour sécuriser et en tirer les enseignements nationaux opérationnels de ces drames. Il dit que nous verrons d'ailleurs s'il y a lieu de tirer d'autres enseignements opérationnels au-delà de ceux déjà retenus.

Les Retex ont-ils établis ? Car les avoir, permettraient de pouvoir aussi s'appuyer dessus pour établir l'enquête FS.

Le DAP ne voit pas l'intérêt de demander ce document sachant qu'une enquête sur les conditions de travail a été ouverte et que le Retex est local.

Le 20.07.24 Pour le Bureau Central National

Site Internet : <http://www.sps-penitentiaire.fr/>

E-Mail : spsnongrades@hotmail.com